



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-4536>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-4536**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-4046

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Département du Var

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22830001800113

**Ville** : TOULON

**Code postal** : 83000

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 83

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE, D'ACCESSIBILITÉ ET DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE HENRI BOSCO À LA-VALETTE-DU-VAR

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45454000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La présente consultation concerne les trx d'amélioration fonctionnelle, d'accessibilité et de réhabilitation du collège Henri BOSCO à LA VALETTE DU VAR. On peut prévoir que les trx commenceront vers Juin 2025. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental. Pour les lots 2, 3A, 3B, 4, 5, et 6 : le marché est conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire. Pour le lot 1 : le marché est conclu sous la forme d'un marché dit &quot;composite&quot; comprenant une partie forfaitaire à prix global et forfaitaire et une partie hors forfait à accord cadre mono attributaire à bons de commande conformément aux articles R . 2162-1. à R. 2162-6. - R. 2162-13 et R. 2162-14. du CCP

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 50% Prix : 40% Critère environnemental : 10%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Référence professionnelle et capacité technique, Au lieu de - Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve

équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres : Lot 1 : Qualibat 1552 (Amiante) et 1161 curage ou 1111 démolition. L'entreprise devra être certifiée par un des 3 organismes accrédités par le Cofrac : Qualibat / Afnor Certification / Global Certification Lot 2 : Qualibat 2111 et 321 ou équivalent. Lot 3a : Qualibat 3811 ou équivalent. Lot 3b : Qualibat 352 ou équivalent. Lot 4 : Qualibat 4131, 4312 et 6212 ou équivalent. Lot 5 : Qualibat 5112 et 5312 ou équivalent. Lot 6 : Qualifelec E1 ou équivalent. , lire - Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres : Lot 1 : Qualibat 1552 Amiante / 1161 curage / 1111 démolition. Les entreprises réalisant des travaux de retrait doivent détenir un certificat de qualification attestant de leur capacité technique à réaliser les travaux de retrait ou de confinement d'amiante et de leur respect des réglementations en matière d'environnement et de sécurité (Nf X 46-010). L'entreprise devra être certifiée par un des 3 organismes accrédités par le Cofrac : Qualibat/Afnor Certification /Global Certification Lot 2 : Qualibat 2111 et 321 ou équivalent. Les équipes intervenantes doivent être habilitées en sous-section 4. Lot 3a : Qualibat 3811 ou équivalent. Les équipes intervenantes doivent être habilitées en sous-section 4. Lot 3b : Qualibat 352 ou équivalent. Les équipes intervenantes doivent être habilitées en sous-section 4. Lot 4 : Qualibat 4131, 4312, 6111 et 6212 ou équivalent . Les équipes intervenantes doivent être habilitées en sous-section 4. Lot 5 : Qualibat 5112 et 5312 ou équivalent. Les équipes intervenantes doivent être habilitées en sous-section 4. Lot 6 : Qualifelec E1 ou équivalent. Les équipes intervenantes doivent être habilitées en sous-section 4

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2025**